

25 Planification de la lutte intégrée

Contexte/Objectif

La lutte dirigée représente un enjeu important tant pour la production agricole que pour l'environnement. Par le passé, les producteurs ont employé des méthodes culturales comme le travail du sol et la rotation des cultures pour lutter contre les ravageurs. Aujourd'hui, de nombreux agriculteurs ont recours à des pesticides pour régler le problème.

Même si les pesticides sont généralement efficaces à court terme, ils peuvent avoir, avec le temps, des répercussions néfastes sur l'environnement et les systèmes de production agricole. En plus de nuire à la qualité de l'eau et à la biodiversité en raison de leur toxicité pour de nombreux organismes, les pesticides, lorsqu'ils sont utilisés régulièrement, peuvent également entraîner une adaptation ou une résistance chez les ravageurs.

La manière la plus efficace d'atteindre les objectifs fixés en matière de préservation de l'environnement est d'adopter une approche intégrée de lutte contre les ravageurs. Cette approche consiste en l'utilisation judicieuse de pesticides agricoles approuvés conjuguée à d'autres méthodes de gestion, par exemple la rotation des cultures, la culture de variétés résistantes, la lutte biologique et des méthodes de lutte physique.

La présente pratique de gestion bénéfique (PGB) vise à réduire les effets potentiellement néfastes du recours abusif à des méthodes de lutte culturales et à l'épandage de pesticides grâce à une approche de lutte intégrée contre les ravageurs. La mise en œuvre d'un plan de lutte intégrée permet notamment :

- de cibler l'épandage de pesticides aux endroits et aux moments où le besoin se fait sentir;
- d'envisager d'autres méthodes de lutte susceptibles d'être plus efficaces au fil du temps;
- de définir les seuils de tolérance aux ravageurs afin d'être en mesure de déterminer s'il est nécessaire d'employer ou non des pesticides;
- de reconnaître les répercussions à court et à long terme des différentes méthodes de lutte dirigée.

L'élaboration d'un plan de lutte intégrée devrait être confiée à une personne compétente; un tel plan devrait comprendre les éléments suivants, s'ils s'appliquent à la ferme :

- types de ravageurs observés durant les années antérieures et interactions possibles entre les ravageurs dans les années à venir;
- opérations de nettoyage de l'équipement nécessaires pour réduire les risques de propagation des ravageurs d'un champ à l'autre, ou entre les animaux et les différentes installations où ils sont gardés;
- différentes méthodes pour éliminer les ravageurs de la bordure des champs, des zones non cultivées et/ou des zones destinées au bétail;
- rotation appropriée des variétés et des espèces cultivées pour réduire au minimum la présence de ravageurs;
- mesures à prendre pour s'assurer qu'aucun ravageur n'est introduit par le biais des semences, des aliments du bétail et de l'équipement;
- méthodes de dépistage des ravageurs dans les champs et les cultures durant la saison de croissance, ainsi qu'à l'intérieur et à l'extérieur des lieux d'entreposage et des installations destinées au bétail;
- moyens de maximiser la santé des cultures ou des animaux pour s'assurer que les ravageurs feront le moins de dégâts possible;
- rotation des méthodes de lutte afin de réduire les risques d'adaptation des ravageurs;
- liste de tous les moyens appropriés de lutte dirigée (méthodes culturales, mécaniques, chimiques et biologiques);
- stratégie d'utilisation des pesticides uniquement lorsque les seuils de tolérance sont atteints;
- méthodes de consignation des activités de lutte dirigée, des conditions environnementales connexes et du degré de succès des méthodes employées;
- délais d'attente avant la récolte des cultures traitées aux pesticides et destinées à l'alimentation animale ou humaine;
- plan de rotation des insecticides administrés par étiquette d'oreille afin de réduire les risques de résistance;
- rotation et moments propices pour recourir à des produits externes de lutte dirigée;
- utilisation pertinente de graisseurs à bovins – produits propres à cet emploi et méthodes permettant de réduire la contamination du milieu.

Remarque :

Un modèle de plan de lutte intégrée adapté à la production de cultures est mis à la disposition des agriculteurs. Pour en obtenir un exemplaire, il suffit de communiquer avec un des responsables du soutien technique chargés de la présente PGB (voir la section Soutien technique à la réalisation des projets).

Sections pertinentes du Cahier d'exercices sur les plans environnementaux des fermes du Manitoba

Épandage du fumier (B18)

Gestion des sols (B10)

Gestion des engrais commerciaux pour la production agricole (gestion des éléments nutritifs) (B11)

Catégories de PGB connexes

Outre la présente catégorie de PGB, l'agriculteur peut envisager les pratiques admissibles à une aide financière de la catégorie suivante :

- Amélioration de la lutte contre les ravageurs

Une demande distincte doit être présentée pour chaque catégorie de PGB.

Critères d'admissibilité

- Le demandeur doit détenir le certificat intitulé « Statement of Completion » touchant un plan environnemental à la ferme donné ou un plan agroenvironnemental équivalent.
- **Il doit aussi recevoir une lettre d'approbation du Programme de gestion agroenvironnementale Canada-Manitoba avant de lancer son projet.**

Déroulement du processus

1. L'agriculteur présente sa demande, accompagnée de tous les plans requis.
2. La demande est approuvée dans le cadre du programme. Une lettre d'approbation est envoyée au demandeur.
3. Le demandeur peut commencer les travaux et réaliser son projet.
4. Le demandeur présente toutes les pièces à l'appui (reçus détaillés et copie du plan) dès que le projet est terminé.
5. L'aide financière est versée.
6. Une fois terminés, les travaux peuvent faire l'objet d'une inspection de vérification et ce, avant ou après réception du paiement.

Exigences en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)

Comme il s'agit d'une activité de planification, aucune évaluation environnementale en vertu de la LCEE n'est requise.

Pratiques admissibles à une aide financière

Pratiques	Part des frais	Montant maximal
Services de consultation retenus pour l'élaboration du plan de lutte intégrée et la production d'un rapport	50 %	2 000 \$
Outils d'aide à la planification et à la prise de décisions		

Remarque :

L'agriculteur doit présenter une copie de son plan de lutte intégrée pour recevoir l'aide financière.

Coûts admissibles et non admissibles

Coûts admissibles	- Services de consultation - Logiciels, cartes et photos aériennes - Formation
Coûts non admissibles	- Matériel informatique

Soutien technique à la réalisation des projets

Avant de présenter une demande, il est fortement recommandé de discuter du projet envisagé avec un représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales du Manitoba ou de l'ARAP-AAC. Des responsables du soutien technique dans le cadre du programme ont été désignés pour chaque catégorie de PGB afin d'aider les agriculteurs à préparer leurs demandes. Ces personnes-ressources peuvent répondre aux questions concernant le programme, faciliter la définition des éléments requis dans le cadre du projet, des normes techniques à respecter et des points à prendre en considération, ainsi que participer à l'estimation des coûts de réalisation du projet.

Responsable du soutien technique

Jeff Thiele et Myles Kopytko, Agriculture et Agroalimentaire Canada (ARAP), Dauphin, 204-622-4214, et Brandon, 204-578-3642

Documents de référence

Pour en savoir davantage sur la planification de la lutte intégrée, on peut consulter, on peut consulter les sites Web et documents suivants :

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba

www.gov.mb.ca/agriculture

- Monitoring insects using a sweep net (en anglais seulement)
www.gov.mb.ca/agriculture/crops/insects/fad63s00.html
- Purchasing sweep nets for insect monitoring (en anglais seulement)
www.gov.mb.ca/agriculture/crops/insects/fad62s00.html
- Mosquito and fly prevention and control on Manitoba farms (en anglais seulement)
www.gov.mb.ca/agriculture/crops/insects/fad61s00.html
- Trap counts for Bertha Armyworm (en anglais seulement)
www.gov.mb.ca/agriculture/news/insect/bertha/index.html
- Trap counts for Diamondback Moth (en anglais seulement)
www.gov.mb.ca/agriculture/news/insect/db/index.html
- Fiches d'information sur les mauvaises herbes (en anglais seulement)
www.gov.mb.ca/agriculture/crops/weeds/index.html
- Fiches d'information sur les insectes (en anglais seulement)
www.gov.mb.ca/agriculture/crops/insects/index.html
- Fiches d'information sur les maladies (en anglais seulement)
www.gov.mb.ca/agriculture/crops/diseases/index.html

Agriculture, Alimentation et Revitalisation rurale Saskatchewan

- Integrated Pest Management (en anglais seulement)
www.agr.gov.sk.ca/crops/integrated_pest_management.asp

Agriculture, Alimentation et Développement rural Alberta

- Ropin' the WEB - Disease/Insects/Pests (en anglais seulement)
www.agric.gov.ab.ca
(Cliquez sur le lien Diseases/Insects/Pests).

Ressources nationales et internationales :

- Insect Pests of the Prairies. 1989. Hugh Philip et Ernest Mengersen.
- WCCP guide to integrated control of plant pests
www.members.shaw.ca/dan-johnson/index.html
- Recommendations for the control of insects and other arthropod pests of livestock and poultry in western Canada (en anglais seulement)
www.agr.gov.sk.ca/apps/insectPest/default.asp
- Site Web de la North Dakota State University sur la lutte intégrée (en anglais seulement)
www.ag.ndsu.nodak.edu/aginfo/ndipm/
- Integrated Pest Management (en anglais seulement)
www.ipm/iastate.edu/ipm/ipm

